

GARANTIES LÉGALES

Selon la garantie légale de conformité, Eveno Fermetures s'engage à procéder gratuitement à l'échange des pièces reconstruites défectueuses pendant un délai de 2 ans à compter de la date de livraison du matériel commandé par notre distributeur, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. Au-delà de la garantie légale de conformité, les biens vendus sont aussi garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception. Toute réclamation dans le cadre de la garantie légale de conformité ou contre les vices cachés devra nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de la photocopie de la facture d'achat, et des numéros d'identification des produits se trouvant sur leur lame finale.

Ces garanties sont exclues si :

La pièce incriminée du produit, sa matière ou sa conception provient de l'acheteur, d'un de ses sous-traitants ou d'une pose non conforme aux règles de l'art.

Si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention effectuée sans autorisation de notre part sur le produit. Si le vice de fonctionnement provient de l'usure réputée normale du produit ou d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur (voir paragraphe X de nos CGV : Entretien courant et respect des conditions d'utilisation).

GARANTIES COMMERCIALES

En complément des 2 ans de garantie légale du paragraphe V, Eveno Fermetures inclut dans ses prix une garantie commerciale complémentaire de 3 ans pièces, main-d'oeuvre et déplacement. L'ensemble des garanties légales et commerciale est dit « garantie 5 ans PMD ».

Dans un délai de douze mois, le consommateur final enregistre cette garantie complémentaire de 3 ans, via notre site <https://www.garantie-5ans.com/>. La date de prise d'effet de la garantie est donc : la date d'enregistrement +5ans. Si toutefois le consommateur final n'effectue pas cet enregistrement sur notre site, la date de prise d'effet de la garantie est alors : la date de passage de la commande par notre distributeur + 5ans.

Elle s'applique limitativement aux produits du tarif général installés sur le territoire de la France métropolitaine (à l'exclusion des BSO qui ne sont couverts que par les garanties légales de 2 ans). Pour la mettre en oeuvre, le client doit obligatoirement remplir et renseigner une demande de prise en charge de « garantie 5 ans PMD » en ligne via notre site internet. Une analyse préalable du défaut est alors effectuée, et le cas échéant, un rendez-vous d'intervention est pris directement par Eveno Fermetures avec le propriétaire du produit. Pour plus de détails se reporter au paragraphe IX demande d'intervention. L'acheteur a cependant la possibilité d'exclure cette garantie au moment de la passation de la commande, en cochant la case exclusion de la garantie PMD figurant sur le bon de commande. Une moins-value, de 12 € HT sera alors pratiquée sur la facture afférente au produit.

En complément de la « garantie 5 ans PMD » offerte aux consommateurs, Eveno Fermetures offre à ses distributeurs une extension de garantie de 2 ans fourniture de pièces seulement sur l'ensemble de ses motorisations. Elle est dite « Extension de garantie de 5 à 7 ans sur pièces moteur ».



UNE QUESTION À NOUS POSER ?

Contactez-nous sur
notre hotline

ALLO EVENO

0 800 560 006 Service & appel
gratuits

VOUS AUTO-DÉPANNER ?

Consultez notre site de dépannage

www.sos-programmation.com

EXCLUSION DE LA GARANTIE COMMERCIALE

La garantie « 5 ans PMD » ne couvre pas les cas suivants :

- L'usure normale des produits, celle-ci comprend : piles des émetteurs, joints, volets en environnement corrosif ou évolution naturelle des teintes.
- Les batteries des volets roulants solaires
- Une utilisation des produits impropre à leur destination.
- Des détériorations résultant de chocs.
- Une négligence ou une carence dans l'entretien des produits ou de leur protection.
- Une modification des produits ou un remplacement de composants par un tiers.
- Un numéro d'identification sur la lame finale enlevé, effacé.
- Une pose non conforme aux règles de l'art, aux dispositions normatives et/ou aux prescriptions EVENO FERMETURES
- Une intervention supposant des moyens exceptionnels en cas, notamment, d'inaccessibilité du produit (par exemple pour un volet réno en pose type 3 au-delà du 1er étage)
- Des circonstances de force majeure et/ou des désordres provenant d'une cause extérieure.
- La programmation par nos soins des télécommandes
- La programmation par nos soins des moteurs à réglage
- En cas de défaut d'aspect (rayure, impact, dégradation), pour les produits inclus dans un coffre tunnel, ces défauts doivent nous être signalés dans les 12 mois qui suivent leur livraison. Pour tous les autres produits, ces défauts doivent nous être signalés dans les 3 mois qui suivent leur livraison. Passé ces délais, la garantie sera considérée comme caduque et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.
Tout déplacement indu sera facturé.
- Les BSO sont garantis 2 ans pièces main-d'oeuvre et déplacement.



UNE QUESTION À NOUS POSER ?

Contactez-nous sur
notre hotline

ALLO EVENO

0 800 560 006

Service & appel
gratuits

VOUS AUTO-DÉPANNER ?

Consultez notre site de dépannage

www.sos-programmation.com